# Covid 19 - **Protocole pour les clubs de la L.F.F.S.**

# A retenir pour éviter des sanctions !

**1) L'arbitre est tenu de noter dans la case « remarques » de la feuille de match,** avant celui-ci, **s'il a reçu la liste des participants lisible de chacune des équipes.**
*Exemple : « Reçu L.P. visités, reçu L.P. visiteurs ».*

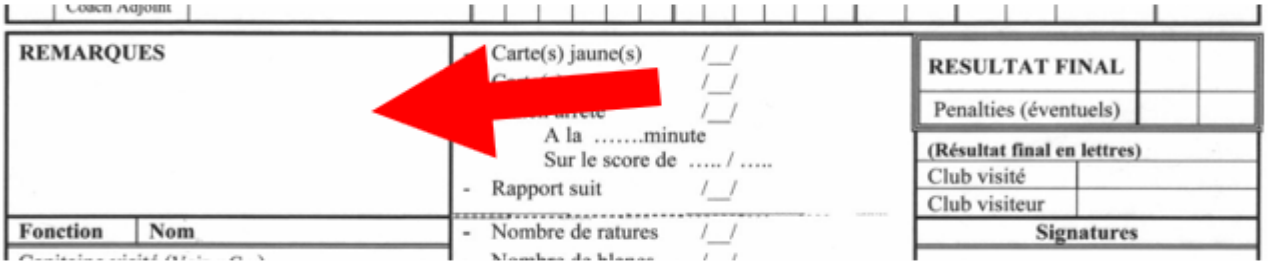


**2) Si la liste des participants d'une équipe n'est pas lisible** *(toutes les données - prénom, nom, numéro de téléphone ou adresse e-mail - qui y figurent doivent être lisibles),* **le match ne peut pas se dérouler et un forfait administratif est infligé à l'équipe.**
*Il va de soi que l'équipe peut la recommencer après le refus de l'accepter de l'arbitre mais celle-ci doit être remise à l'arbitre avant le match.*

**3) Si une équipe ne remet pas sa liste de participants à l'arbitre avant le match, celui-ci ne peut pas se dérouler et un forfait administratif est d'office infligé à l'équipe.**

**4) Si la liste des participants d'une équipe n'est pas envoyée avec la feuille de match** au secrétaire provincial **et que le match s'est malgré tout déroulé, l'équipe se voit infliger un forfait administratif.**
*L'équipe échappera cependant au forfait si, dans la case « remarques » de la feuille de match originale (exemplaire blanc), il apparaît que l'arbitre l'a pourtant bien reçue.*
*Une action disciplinaire à l'encontre de l'arbitre, tant officiel qu'occasionnel, sera alors initiée.*
*Nous recommandons donc au délégué et/ou capitaine de bien veiller à ce que l'arbitre ait bien noté que la liste des participants de son équipe lui a bien été remise.*

**5) Si un membre ne communique pas son numéro de téléphone ou son adresse e-mail, il ne peut pas prendre part au match.**

**6) Si, après le match, l'arbitre constate qu'une des règles du protocole n'est pas respectée, il établira un rapport,** qui sera examiné par la Commission Sportive Provinciale avec une probable sanction à la clé.

**7) Un rapport pourra être établi par un membre d'instance ou toute instance si une infraction au protocole visant à lutter contre la pandémie Covid-19 est constaté** (sur le terrain, images,...).

**8) Si un joueur ou un officiel se présente sans masque à l'« appel des équipes », il recevra un avertissement puis une carte jaune** s'il n'obtempère pas.

**9) Si un joueur placé en quarantaine participe à un match, l'équipe dont il fait partie écopera d'un forfait administratif.**

**10) Si, pendant le match, un officiel (délégué, coach, kiné,...) ne porte pas le masque, après un avertissement obligatoire, il sera d'office expulsé** (carte jaune) par l'arbitre.

**11) Les arbitres, officiels comme occasionnels, qui ne respectent pas les règles du protocole seront suspendus.**